

CONSEIL MUNICIPAL

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU VENDREDI 07 Septembre 2012

Présents: GARRON Jean- Marie , GARRON Patricia,, CONSTANS Noël, MARGUET Michel, MESSEGER Daniel, ROUVIER Daniel, AVANIAN Jacques, ZERDOUMI Richard

1. ADEHESION au SIVOM du HAUT-VAR

Monsieur le Maire rappelle que la commune actuellement simple cliente du Sivom , est une nouvelle fois sollicitée pour adhérer au Sivom du Haut-Var.

Il expose que le Conseil Syndical du SIVOM dans sa réunion du 28 Août 2012 a décidé de modifier le mode de calcul des participations pour la collecte et le traitement des ordures ménagères, des communes clientes. La participation sera désormais calculée sur la base de la population DGF qui prend en compte les résidences secondaires, soit 489 habitants pour la commune.

Le coût pour la commune serait alors de 69 438 € ,au lieu de 43 452 € coût actuel.

Si la commune adhère au Sivom , la taxe d'enlèvement des ordures ménagères serait directement perçue par le Sivom , au taux de 10.3%, (actuellement 9 % pour la commune) et les frais d'adhésion couvreraient 4 € / habitants à la commune.

En l'attente de sa décision , le Conseil Municipal souhaite quelques compléments d'informations sur la légalité du changement du mode de calcul des communes clientes, sur le terme du contrat qui liait la commune et le Sivom jusqu'à fin 2010 , et sur les possibilités qu'aura la future intercommunalité , d'exercer la compétence ordures ménagères .

2. TARIF des EMBLEMENTS A l'ANNEE Du CAMPING MUNICIPAL

Le Conseil municipal -ADOpte les tarifs proposés par Monsieur Le Maire , à compter du 1^{er} Janvier 2013 , à savoir :

- **Mobil-Home -Caravanes raccordées à l'assainissement : 1 680 € annuel ,**
(840 € le semestre-140 € Mensuel)
- **Caravanes : 1 260 € annuel (630 € le semestre -105 € mensuel)**

3. ADMISSION de TITRES en NON VALEUR

Le Conseil municipal A la majorité (Mr CONSTANS Noël contre)

-est favorable à l'admission en non valeur pour un montant de 609.80 € le titre 41-2007 Wegener (budget communal).

4. NOM de l'ECOLE

Après avoir eu l'accord de la famille

Le Conseil Municipal, à la majorité, décide d'attribuer à l'école publique de la commune le nom suivant : **ÉCOLE PRIMAIRE Eliane BIANCHI**

1. QUESTIONS DIVERSES :

- Projet d'extension de la vidéo -protection, : Le Conseil Municipal est pas favorable à la pose de camera : -angle mairie et tennis (sauf Mme Garron Patricia contre aux tennis).
- DPU : Le Conseil Municipal ne préempte pas le bien suivant : Les Bouissets F 218

La séance est levée à 21 h 30

Vu pour être affiché le Vendredi 14B Septembre 2012, conformément aux prescriptions de l'article -L.2121-25 du code général des Collectivités Territoriales.